

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE NORMANDIE DU 26 novembre 2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute Normandie du 26 novembre 2021 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 26 novembre 2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

M. SAKHRI Faouzi	RDP	SNEPS-CFTC
M. BOUDZOUMOU Hervé	RDP	SNEPS-CFTC
M. BERTON JOHAN	RDP	SNEPS-CFTC

Absents

Excusés

Début réunion : 10h30

Fin de réunion : 11h52

Questions :

1) Les agents de Rouen et le Havre se plaignent d'avoir des changements de planning sans être avertis. Car depuis la nouvelle planification, les chefs de secteurs comme le planificateur changent les plannings sans avertir les agents (ex : le 29 octobre Mr BERTON a été déplanifier par un chef de secteur sans être averti). Si les agents ont donné leur accord pour recevoir les plannings sur leur boîte mail, ce n'est pas pour que le nouveau pôle de planification envoie plusieurs plannings modifiés à la suite. Il peut arriver que plannings modifiés soient envoyés sans que le délai de prévenance ne soit respecté.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que cette situation soit clarifiée rapidement et que les abus cessent sans délai.

Réponse de la Direction : Le pôle planification a été mis en place il y a quelques semaines ; malgré la bonne mise en place et la réalisation des fiches de planification, il a fallu un certain temps d'adaptation afin d'être pleinement opérationnels.

Nous serons vigilants sur l'envoi des plannings.

Un rappel a été fait au service planning par la direction afin d'être vigilant sur le suivi.

2) Est-ce normal de mettre des agents non formés, comme en rondier ex : Mr MORIN a été planifié en rondier au Havre le vendredi 29 octobre au soir, or il n'a jamais été formé sur les sites en fermeture. Il n'est pas normal et contraire à notre CCN d'envoyer les agents en formation sur des sites après les avoir fait exercer sur ces mêmes sites.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que Challancin Prévention et Sécurité cesse ces pratiques. Cela peut poser de gros problèmes au niveau des clients. Il y va de la pérennité de nos sites.

Réponse de la Direction : Monsieur MORIN a initialement été stagiaire à l'agence de Saint-Jean-de-la-Neuville et a effectué ses prestations en doublon sur le secteur du Havre pendant une durée de 3 semaines (soit 110 heures).

La situation a été immédiatement régularisée dès découverte de la coquille de planification.

M. Berton indique qu'il a fait une vacation en doublon le 29 novembre avec M. Morin car M. Berton devait initialement travailler le 29 sur son planning. Lorsqu'il est arrivé il a vu que M. Morin était présent et a constaté qu'il n'était plus planifié lui-même (suite échange avec M. Leroy). Monsieur MORIN a donc effectué sa vacation en doublon avec M. Berton du 1^{er} novembre 2021 avec un autre rondier.

A ce jour, M. Berton confirme en réunion que M. Morin connaît et maîtrise le secteur rondier Le Havre.

3) Les rondiers de Rouen se plaignent que leur véhicule fait du bruit au niveau des freins et quand il tourne.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que les véhicules soient réparés dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction : Monsieur LEROY et Monsieur LACHELIER ne sont pas au courant des difficultés rencontrées avec leurs véhicules, malgré les demandes de remontées d'informations. Nous plaçons la sécurité de nos agents en priorité.

Il est rappelé qu'un cahier de suivi véhicule est en place et doit être utilisé à chaque prise et fin de service par le conducteur. Le cahier doit rester dans le véhicule (un stock cahier est dispo au local rondiers). Il permet de faire un état du véhicule et de noter les anomalies

Les rondiers ont une adresse mail afin de nous faire part des anomalies constatées avec leurs matériels et ont également un second véhicule à disposition s'il était nécessaire de mettre en suspend

un véhicule qui devrait l'être. Pour information l'adresse mail devrait changer prochainement, une communication sera faite.

De plus, sera mis en place dans les prochains jours un rapport de suivi véhicule « prise et fin de service » de véhicule, sur e-manager, qui permettra l'envoi automatique par mail aux personnes suivantes : responsable matériel + responsable de secteur

Nous rappelons la grande importance d'être informé des problèmes véhicules.
En cas de problème grave, il est rappelé la possibilité de contacter l'astreinte via le CTS

Le contrôle de la bonne utilisation des carnets de suivi véhicules sera renforcé par l'encadrement agence afin de nous assurer du bon suivi.

Il s'agit du véhicule FC-098-AQ : Il a été convenu entre M. Leroy et M. Sakhri que M. Sakhri va vérifier si le problème persiste lors de sa vacation du 27/11/2021. Il tiendra informé M. Leroy qui devra procéder aux actions qui pourraient s'imposer.

En attendant, le véhicule DY-335-MZ devra être utilisé par les rondiers de Rouen. M. Lachelier va informer les rondiers dès ce jour. Le véhicule FC-098-AQ sera suspendu en attente de clarification.

- 4) Mr NAZE JEAN-CLAUDE a reçu un planning pour le mois de novembre 2021 avec moins de 130h alors qu'il est en cdi temps-plein. C'est contraire à un collectif chez Challancin prévention et sécurité dont le SNEPS-CFTC est signataire. Afin d'éviter les abus sur les lissages d'heures en fin de période de modulation, le SNEPS-CFTC a proposé et obtenu qu'un salarié à temps plein ne pouvait pas faire moins de 130 heures en un mois et pas plus de 180.
- La section SNEPS-CFTC souhaite que le pôle planification respecte tous les accords d'entreprise et règlements de notre branche.
 - La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons de cette sous planification et savoir si cela a été fait en connaissance de cause ou si les planificateurs méconnaissent les règles dans l'entreprise.

Réponse de la Direction : Suite à la découverte de cette anomalie, la situation de Monsieur NAZE a été régularisée au 2 novembre 2021 et son planning compte désormais 144 heures.

La direction confirme que les accords doivent être respectés et que cela constitue un des objectifs du service planning.

- 5) Mr SAKHRI FAOUZI souhaiterait arrêter d'être rondier à Rouen.
- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir comment Mr SAKHRI doit faire pour ne plus être rondier.

Réponse de la Direction : Après échange avec Monsieur SAKHRI, celui-ci ne souhaite pas arrêter sa mission de rondier mais demande à être affecté de manière régulière sur un mois.

M. Sakhri souhaite simplement être planifié à minima 1 fois par mois en rondier de manière à garder la connaissance des sites.

Cette demande sera analysée par l'exploitation et un retour sera rapidement effectué à Monsieur SAKHRI.

Cependant, à l'heure actuelle, le contrat de travail de Monsieur SAKHRI stipule que son lieu de travail n'est pas exhaustif ; ainsi, sur des besoins à + 7 jours, Monsieur SAKHRI peut être planifié hors de son site principal.

M. Sakhri est d'accord avec ce point, il veut juste garder la connaissance des sites rondiers.

- 6) Les agents du site DGA souhaiteraient savoir quel coefficient doit être appliqué pour des agents qui gèrent les alarmes plus les caméras du site.
- La section SNEPS-CFTC souhaiterait savoir quel coefficient les agents peuvent-il avoir.

Réponse de la Direction : La gestion des alarmes et des caméras relève de la sécurité du site, dans sa normalité. Le coefficient applicable est donc le conventionnel d'un agent de sécurité (130).

- 7) Sur les sites D.G.A, ALKION et SONOTRI, les agents souhaitent que des réunions de progrès soient faites avec le client. Il y a beaucoup à dire et à partager sur certaines problématiques de gestion sur ces sites afin d'améliorer la prestation.
- Par ailleurs, le SNEPS-CFTC est également signataire, dans l'entreprise, d'un accord sur le droit à l'expression. Les dispositions de cet accord peuvent également être mis en place.
- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir quand la Direction va mettre en place ces réunions de progrès.

Réponse de la Direction : Pour la DGA une réunion est prévue début décembre avec la cliente où nous planifierions ce groupe de progrès pour le début de l'année.

La planification actuelle du site ne permet pas de mobiliser plus de 2 agents (sur 5) pour un groupe de progrès.

Pour ALKION et SONOTRI : Une prise de contact est effectuée avec les clients afin de planifier ce groupe de progrès à la fin de l'année.

La direction précise que le site ALKION n'est pas un client CPS mais CSI. Il peut cependant être intéressant d'intégrer les rondiers qui interviennent sur les rondes site+ appointements.

- 8) Les rondiers des secteurs de Rouen et Le Havre souhaitent ne plus à avoir à déposer les vêtements, courriers et carte pro sur les sites. Ce n'est pas leur rôle. Les rondiers ne sont pas des coursiers.
- La section SNEPS-CFTC demande que ces tâches qui font partie de la gestion des secteurs reviennent aux responsables secteur.

Réponse de la Direction : Le dépôt de vêtement ou de tout autre matériel de nuit a été mis en place dans un but de travail d'équipe ; nous ne considérons pas nos rondiers comme des coursiers.

La configuration de l'agence ne permet pas encore des nocturnes pour les responsables de secteur.

Les RDP sont d'accord sur le fait qu'il faut avoir une approche d'équipe et de cohésion, d'entraide.

- 9) Mr CHRETIEN nous informe savoir qui est chargé de la vérification et du contrôle des demandes (repos, acompte, cp) faites via la plateforme ecomète.
- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir qui est chargé de la vérification et du contrôle des demandes faites via la plateforme ecomète.

Réponse de la Direction : Le pôle planification est chargé de la vérification des demandes comète

- 10) Mr MASSAMBA exerce depuis 6 ans sur le site du CFA, Mr Massamba n'ayant pas le permis, on le fait exercer sur des sites pour lesquels les transports en commun ne correspondent pas

toujours avec les horaires des sites (ex : ESF, CH BECQUEREL) cependant sur le site ESF il fait souvent 18h/1h et n'a pas de transport pour rentrer à son domicile, Malgré plusieurs mails envoyés au service planning la situation n'a pas changer.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la situation soit régularisée dans les plus bref délais.

Réponse de la Direction : Nous avons échangé avec Monsieur MASSAMBA et celui-ci sera affecté au maximum sur son site principal, à savoir le site du CFA (la situation est régularisée en décembre)

Il est discuté et convenu en réunion qu'il existe d'autres moyens de déplacement que la voiture : vélo, mobylette, scooter, vélo à assistance électrique. Challancin fait ce qui est possible afin d'assurer une proximité géographique au niveau des transports en commun.

11) Mr RENO, Mme PILLON, Mr CHETTOU se sont vu retirer une centaine d'euros de leur salaires suite a une vacation non faite le 17 octobre à l'abbaye du Valasse, Cependant ils ont envoyé un mail au planificateur pour les informer qu'il ne pourrait pas faire cette vacation alors que certain agent planifier le même jour non eu aucune retenu sur salaire alors qu'il était programmé et non pas été à la vacation.

- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi certain agent on était débité et d'autre non.

Réponse de la Direction : Les plannings des agents cités ci-dessus ont été envoyés dans les délais. Au vu des besoins en évènementiels, il est rare pour l'agence de solliciter Monsieur RENO ou Madame PILLON.

Nous souhaiterions savoir à quels agents vous faites référence car après vérification sur les fiches de paie des agents non-présents à cet évènement, tous ont eu la retenue sur salaire (même ceux non cités ci-dessus).

Pour information, ces absences ont eu des répercussions financières pour la société.

Le SNEPS-CFTC confirme en réunion qu'il fera retour sur les noms attendus

Prochaine réunion : sera communiquée ultérieurement (non fixée à ce jour)

RENAULD JEROME
DIRECTEUR REGIONAL

